

N'hésitez pas à vous servir du **guide** lorsque vous remplissez votre déclaration ;
il a été conçu pour vous accompagner ligne par ligne tout au long de la déclaration.

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée,
apposez-la ici.
Si vous prévoyez changer d'adresse,
consultez le guide à la page 11.

Renseignements sur vous

(consultez le guide à la page 11)

3 S'il s'agit de votre première déclaration, cochez ci-après.

Nom de famille
1 **COUTURE**

Prénom
2 **LULU**

Date de naissance
6 **19861008**

4 Sexe 1 masculin 2 féminin

5 Langue de correspondance 1 français 2 anglais

7 Numéro Rue, case postale Appartement
333 **DU BUISSON**

8 Ville, village ou municipalité Province Code postal
VERTEVILLE **QC** 9 **G1G 0A0**

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS) **222444666**

12 Sans conjoint ou conjointe 2 Avec conjoint ou conjointe

13 Si votre situation (ligne 12) est différente de celle inscrite en 2004, inscrivez la date du changement. **2 0 0** | M | J

17 Si, le 31 décembre 2005, votre province de résidence n'était pas le Québec, inscrivez la province ou le territoire.

18 Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date de votre arrivée de votre départ
18 | A | M | J | | | | A | M | J |

19 Si vous avez indiqué une date à la ligne 18, inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant la période où vous ne résidiez pas au Canada
19

21 Date de la faillite (s'il y a lieu) Période couverte par la déclaration
21 **2 0 0 5** | M | J | antérieure à la faillite
 postérieure à la faillite

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée, consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus concernent une personne décédée, inscrivez la date de son décès. **2 0 0** | M | J |

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2005

31 Nom de famille et prénom :

36 Date de naissance **1 9** | A | M | J |

37 Si votre conjoint est décédé en 2005, inscrivez la date de son décès. **2 0 0 5** | M | J |

41 Numéro d'assurance sociale

50 Si votre conjoint a gagné des revenus comme travailleur autonome, cochez ci-après.

51 Revenu de votre conjoint (ligne 275 de sa déclaration). S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez « nul ».

Crédit pour TVQ

90 Si vous demandez le crédit pour TVQ, cochez ci-après.



92 Si vous n'avez pas de conjoint au 31 décembre 2005, consultez le guide à la page 12.

Revenu total

Cotisations au RRQ, <i>relevé 1, case B</i> , et au RPC	98	140	23
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100		

Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>	Si vous avez travaillé hors du Canada, cochez ci-après.	94		101	3925	81
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)				+	105	
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.	Précisez.	106	0	+	107	
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>				+	111	
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>				+	114	
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>				+	119	
Prestations d'un régime de retraite, <i>relevé 2, case A</i> ou <i>relevé 16, case D</i> , d'un REER, d'un FERR ou d'un RPDB, ou rentes. Consultez le guide.				+	122	
Montant imposable des dividendes de sociétés canadiennes imposables				+	128	
Intérêts et autres revenus de placement				+	130	
Revenus de location. Annexe les états financiers ou le formulaire TP-128.						
	Revenus bruts	168			Revenus nets	
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.				+	136	
Pension alimentaire reçue (montant imposable)				+	139	
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>				+	142	
Indemnités de remplacement du revenu, <i>relevé 5, case C, D, E ou K</i> , et versement net des suppléments fédéraux, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>				+	147	
Autres revenus. Consultez le guide.	Précisez.	153		+	148	
Revenus d'entreprise. Remplissez l'annexe L.				+	154	
				+	164	
Additionnez les montants des lignes 101 à 164.					Revenu total	= 199 3925 81

Revenu net

Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>		205				
Dépenses et déductions reliées à l'emploi	Précisez.	206		+	207	
Déduction pour REER	RAP ou REEP	212		+	214	
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide. Annexe les documents requis.						
Nom du bénéficiaire :						
Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire		224				
Indiquez sur une feuille le nom et le NAS de tout autre bénéficiaire et annexe cette feuille.						
	Pension alimentaire payée (montant déductible)			+	225	
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.				+	228	
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.				+	231	
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.						
	Total des pertes	233			Perte admissible	
Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue. Remplissez le formulaire TP-350.1.				+	234	
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur				+	236	
Autres déductions. Consultez le guide.	Précisez.	249		+	241	
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.				+	250	
Additionnez les montants des lignes 205, 207, 214 à 231 et 234 à 252.	Total des déductions			=	252	
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254					254	
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.				►	255	
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.				=	256	3925 81
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.				+	260	
	Revenu net			=	275	3925 81

Attachez vos documents ici.



Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre chèque ou votre mandat à la page 1.

Revenu imposable

Montant de la ligne 275	275	3925	81		
Rajustement de déductions. Consultez le guide.	+	276			
Arrérages de pension alimentaire	+	277			
Additionnez les montants des lignes 275 à 277.	=	279	3925	81	279 3925 81
Déductions pour investissements stratégiques. Remplissez l'annexe D.		287			
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital	+	289			
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.	+	290			
Déduction pour gains en capital	+	292			
Déduction pour un Indien ou une personne d'ascendance indienne	+	293			
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.	+	295			
Déductions diverses. Consultez le guide.	+	297			
Précisez. 296					
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.	=	298			298
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298.					
Si le résultat est négatif, inscrivez 0.					
Revenu imposable	=	299	3925	81	299 3925 81

Crédits d'impôt non remboursables

Ces crédits réduisent l'impôt que vous devez payer. Assurez-vous de demander tous les montants auxquels vous avez droit.

Montant personnel de base		350	6 365	00	
Cotisations au RRQ et au RPC. Inscrivez le montant de la ligne 98 de la page 2 (maximum : 1 861,20 \$). Si vous étiez travailleur autonome, consultez le guide.		351	140	23	
Cotisations à l'assurance emploi, relevé 1, case C (maximum : 760,50 \$)	+	352	86	38	
Cotisation au Fonds des services de santé (consultez le guide). Remplissez l'annexe F.	+	354			
Additionnez les montants des lignes 351 à 354.	=	355	226	61	
Inscrivez le plus élevé des montants suivants : le montant de la ligne 355 ou 2 965 \$.	+	356	2965	00	
Additionnez les montants des lignes 350 et 356.	=	357	9330	00	
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu (maximum : 8 397 \$). Consultez le guide.	-	358			
Montant de la ligne 357 moins celui de la ligne 358	=	359	9330	00	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.	+	361			
Montant pour enfants aux études postsecondaires ou montant pour autres personnes à charge. Remplissez l'annexe A.	+	367			
Cotisations syndicales, professionnelles ou autres	+	373			
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	+	376			
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région	+	378			
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.	+	381			
Frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe M.	+	384			
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.	+	385			
Montant pour déficience transféré par une personne à charge. Remplissez l'annexe A.	+	386			
Dons (consultez le guide). Annexe vos reçus.	+	389			
Additionnez les montants des lignes 359 à 389.	=	395	9330	00	
Montant de la ligne 395 multiplié par 20 %.	X	396	20 %		
Reportez le résultat à la ligne 406.	=	399	1866	00	
Crédits d'impôt non remboursables	=	399	1866	00	

Impôt et cotisations

2005 – TP-1.D

Impôt sur le revenu imposable.

Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez utiliser le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.

Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)

401	628 13
406	1866 00
413	-1237 87

Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2, cochez la case 404.

Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)

Crédit d'impôt pour dividendes

Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, **relevé 26, case B**

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.

Additionnez les montants des lignes 414 à 424.

Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si ce montant est négatif, consultez le guide à la ligne 431.

Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.

Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

Droits d'immatriculation pour le Registre des entreprises du Québec. Remplissez l'annexe O. 2, 2

Versements anticipés du crédit d'impôt relatif à la prime au travail et du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

Versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée

Impôts spéciaux

Cotisations au RRQ pour travail autonome

Cotisation au Fonds des services de santé. Remplissez l'annexe F.

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.

Additionnez les montants des lignes 432 à 447.

Impôt et cotisations

425		
430	-1237 87	
431		
432		
438		
441		
442		
443		
445		
446		
447		
450		

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillots

Cotisations payées en trop au RRQ et au RPC

Impôt payé par acomptes provisionnels

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.

Crédit d'impôt relatif à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.

Remboursement de TVQ aux salariés et aux membres d'une société de personnes

Remboursement d'impôts fonciers. Remplissez l'annexe B.

Autres crédits. Consultez le guide.

Précisez.

Additionnez les montants des lignes 451 à 462.

Impôt payé et autres crédits

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 465

451	229 33
452	
453	
454	
455	
456	106 81
459	
460	
462	
465	336 14

465	336 14
470	-336 14

Pour vous inscrire au dépôt direct, consultez le guide à la ligne 478.

Montant de la ligne 470, s'il est négatif

Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476 **Remboursement auquel vous avez droit**

Remboursement anticipé. Consultez le guide.

Remboursement

474	336 14
476	
478	336 14
480	336 14

Solde à payer

Montant de la ligne 470, s'il est positif

Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477 (le solde n'est pas exigé s'il s'élève à moins de 2 \$)

Somme jointe. Effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec.

Inscrivez votre **numéro d'assurance sociale** au recto du chèque ou du mandat. Attachez votre paiement à la page 1.

Solde à payer

475		
477		
479		
481		

Signature

Je déclare que tous les renseignements me concernant sur ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.

Si j'ai droit à un remboursement et que **j'ai inscrit un montant à la ligne 476**, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).x *Lulu Couture*
Signature*25 mars 2006*
Date

Ind. rég. Téléphone (domicile)

 498 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Ind. rég. Téléphone (travail) Poste

 499

Revenu Québec pourra comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.